



**PRÉFÈTE
DE L'AIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Plan de prévention des risques «Inondation du Rhône, chute de rochers, crues torrentielles, glissement de terrain, ruissellement sur versant»

**Communes de Briord, Lhuis, Montagnieu,
Serrières-de-Briord, Villebois**

Réunion publique du 06/11/23



Déroulé de la présentation

1 Définition du risque et des plans de prévention des risques (PPRN)

- Définition et caractéristiques du risque
- Introduction au PPRN

2 Processus d'élaboration du PPR et méthodologies de définition des aléas

- Raison de la prescription et processus d'élaboration du PPRN
- Méthodologies pour la définition des aléas

3 Résultats et concertation

- Cartographie des aléas
- Zonages et mesures de réduction de la vulnérabilité
- Concertation

4 Échanges

Définition du risque

Le **risque** est le résultat de la présence conjointe de phénomènes naturels et de l'homme ou de son intervention dans un espace donné. Il se définit comme la rencontre d'un **aléa** et d'un **enjeu**.



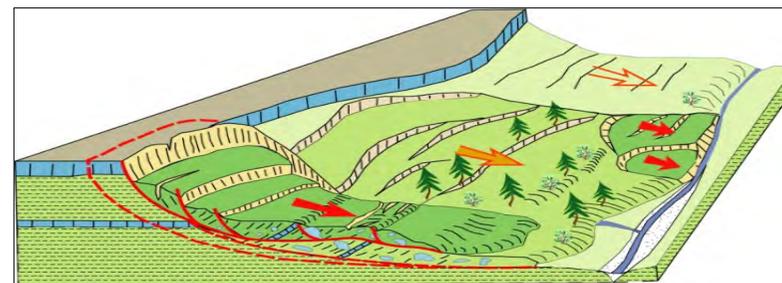
Caractéristiques de l'aléa naturel

- › sa nature
- › son intensité
- › sa cinétique, son déroulement
- › sa fréquence ou sa probabilité : l'occurrence

Vulnérabilité des enjeux

- › les personnes : population, établissements sensibles
- › les biens : patrimoine, bâtiments d'activités, équipements collectifs

- **Ne pas aggraver le risque** pour les vies humaines
- **Préserver les espaces naturels et agricoles** soumis aux aléas = limiter les risques pour l'amont et l'aval
- **Ne pas augmenter la vulnérabilité** par des projets non adaptés
- **Réduire la vulnérabilité** des personnes et des biens existants.



Le PPRN est régi par le code de l'environnement (art. L.562-1 et suivants, R.562-1 et suivants)

Il doit se fonder sur un événement de référence

- Soit le plus fort événement historique observé et renseigné (plus forte crue connue)
- Soit un événement reconstitué correspondant à une période de retour centennale

Est un outil élaboré par l'État

- Qui réglemente l'usage du sol
- Qui réglemente l'évolution des constructions existantes

Est une servitude d'utilité publique

- Qui doit donc être annexée aux documents d'urbanisme
- Qui est appliquée par le maire

Définit des mesures adaptées à l'aléa et à la nature des projets

- Pour les constructions et aménagements nouveaux, admis sous conditions ou interdits
- Pour les constructions existantes, avec des mesures de réduction de la vulnérabilité

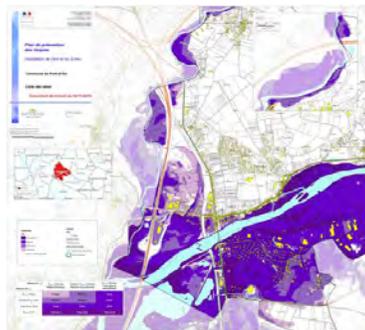


Le rapport de présentation

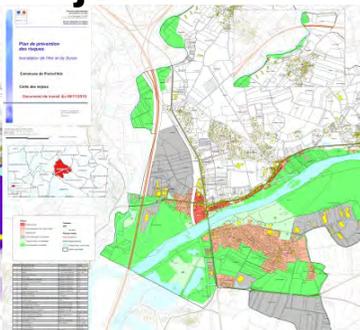
Les cartes

- La carte des aléas
- La carte des enjeux
- Le plan de zonage réglementaire

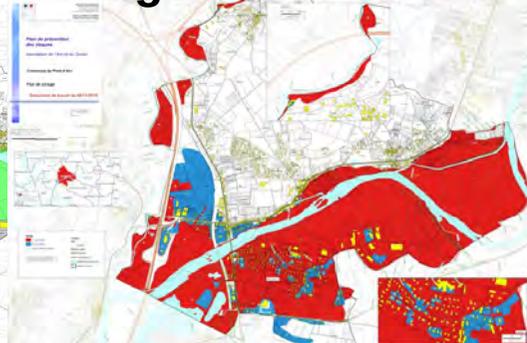
Aléas



Enjeux



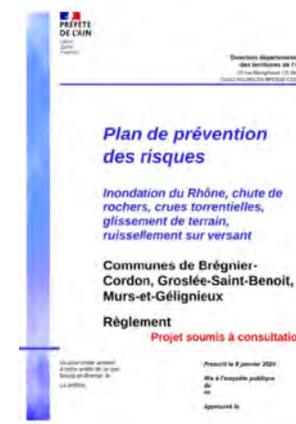
Zonage

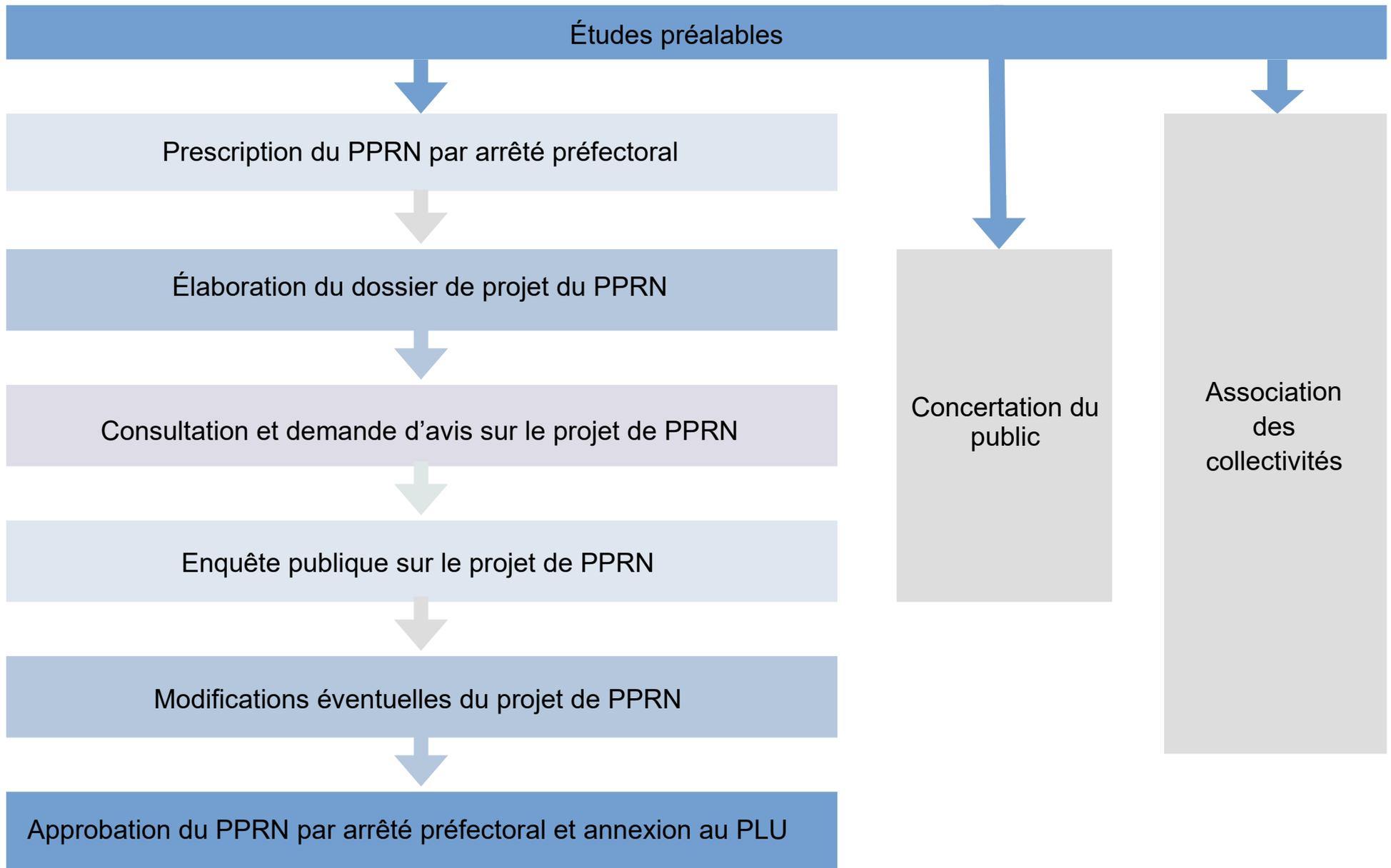


Le règlement

Ensemble des mesures du PPR (interdictions, travaux admis, prescriptions, ...) à appliquer selon le niveau d'aléa et les types de projet

Dispositions particulières pour les nouvelles constructions et les bâtiments existants (extensions, changements de destination, reconstruction...) ainsi que pour certaines activités





Le territoire est soumis aux aléas :

- › inondations, par les crues du Rhône ;
- › crues torrentielles des cours d'eau qui descendent des contreforts du Bugey ;
- › ruissellements de versant à la faveur des talwegs plus ou moins marqués ;
- › glissements des terrains issus de l'érosion ;
- › chutes de blocs depuis les escarpements dominants la vallée.

Dans ce secteur, la présence de constructions, d'habitat et d'activités justifie de mettre en œuvre des mesures réglementaires de prévention



Maison fissurée à Lhuis - 2022



Inondation – Village de Montagnieu - 2014

Le plan de prévention des risques naturels des communes de Briord, Lhuis, Montagnieu, Serrières-de-Briord, Villebois a été prescrit par arrêté de la préfète de l'Ain le 9 janvier 2020.

2 étapes :

- **Analyse hydrologique** : Ensemble des données factuelles qui permettent de connaître le fonctionnement général du cours d'eau (chronique par tronçons / historique / terrain etc.)
- **Étude hydraulique** : Modélisation pour déterminer la dynamique d'écoulement aux conditions actuelles

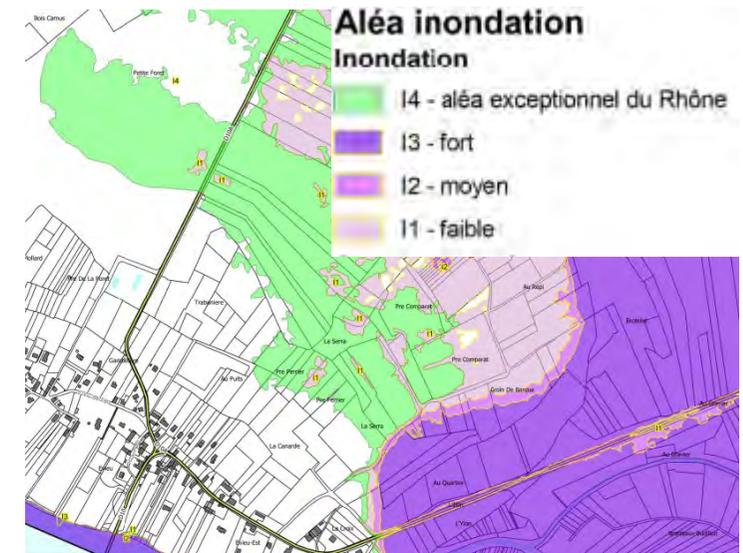


Enveloppe de crue

Modélisation de la ligne d'eau du fleuve et projection horizontale sur l'ensemble du périmètre d'étude (lit majeur)

2 aléas modélisés :

- **Aléa de référence** : Crue fondée sur l'évènement ayant connu le débit le plus fort des crues de 1928, 1944 et 1990 modélisé aux conditions actuelles d'écoulement, en tenant compte du fonctionnement des ouvrages CNR.
- **Aléa exceptionnel** : défini de la même façon par la modélisation d'une crue dont le débit est d'occurrence millénale → **Prescriptions particulières pour l'implantation d'établissements sensibles**





Commune de Montagnieu - juillet 2014 (Le Progrès)



Commune de Groslée-Saint-Benoit – Débordement en 1990 à gauche, état actuel à droite



Commune de Montagnieu - juillet 2014 (Rapport BRGM)

Méthodologie pour les autres aléas :

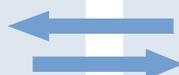
- Aléa chutes de blocs
- Aléa glissement de terrain
- Aléa crues torrentielles
- Aléa ruissellement

Analyse à dire d'expert

- Analyse des archives
- Recueil des témoignages
- Analyses diachroniques des photographies aériennes
- Analyse lidar
- Analyse géologique et hydrogéomorphologique sur le terrain

Simulations numériques

- Choix du modèle
- Choix du scénario de référence
- Calage des paramètres entrants



Classement et cartographie des aléas





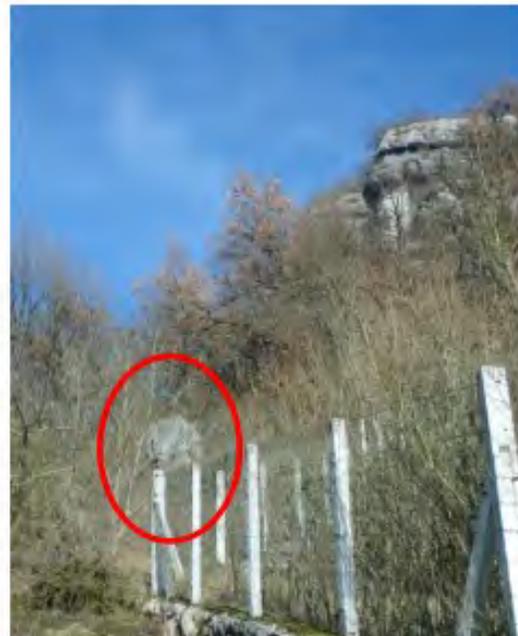
Commune de Serrière-de-Briord



Commune de Villebois (Secteur d'en Chanot) – Blocs éboulés, environ 300 m³



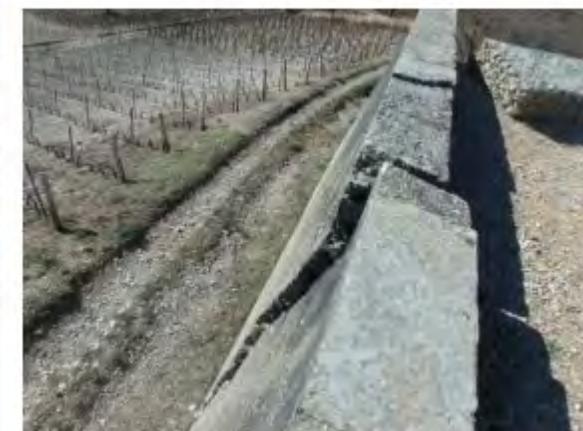
Commune de Bregnier-Cordon (Secteur Petit Glandieu) – Bloc d'environ 2 m³



Commune de Murs-et-Gélignieux (Secteur de Murs)



Commune de Briord (Secteur Chevrieu)



Commune de Briord (Courtieu) – à gauche, glissement ancien, à droite mur de soutènement fissuré



Commune de Groslée-Saint-Benoit (Secteur Pont Bancet)

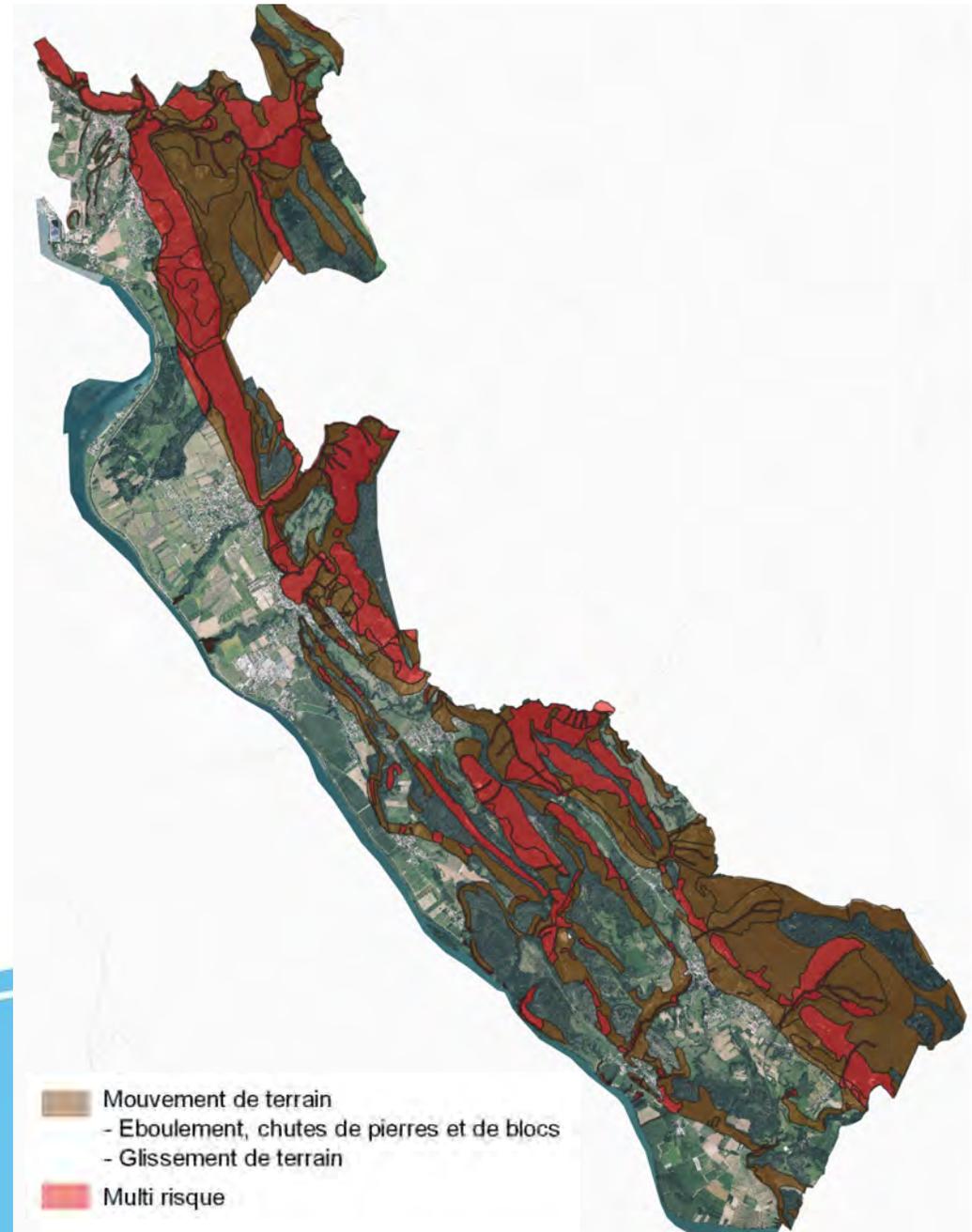
Illustrations de l'aléa ruissellement et crues torrentielles Partie 2



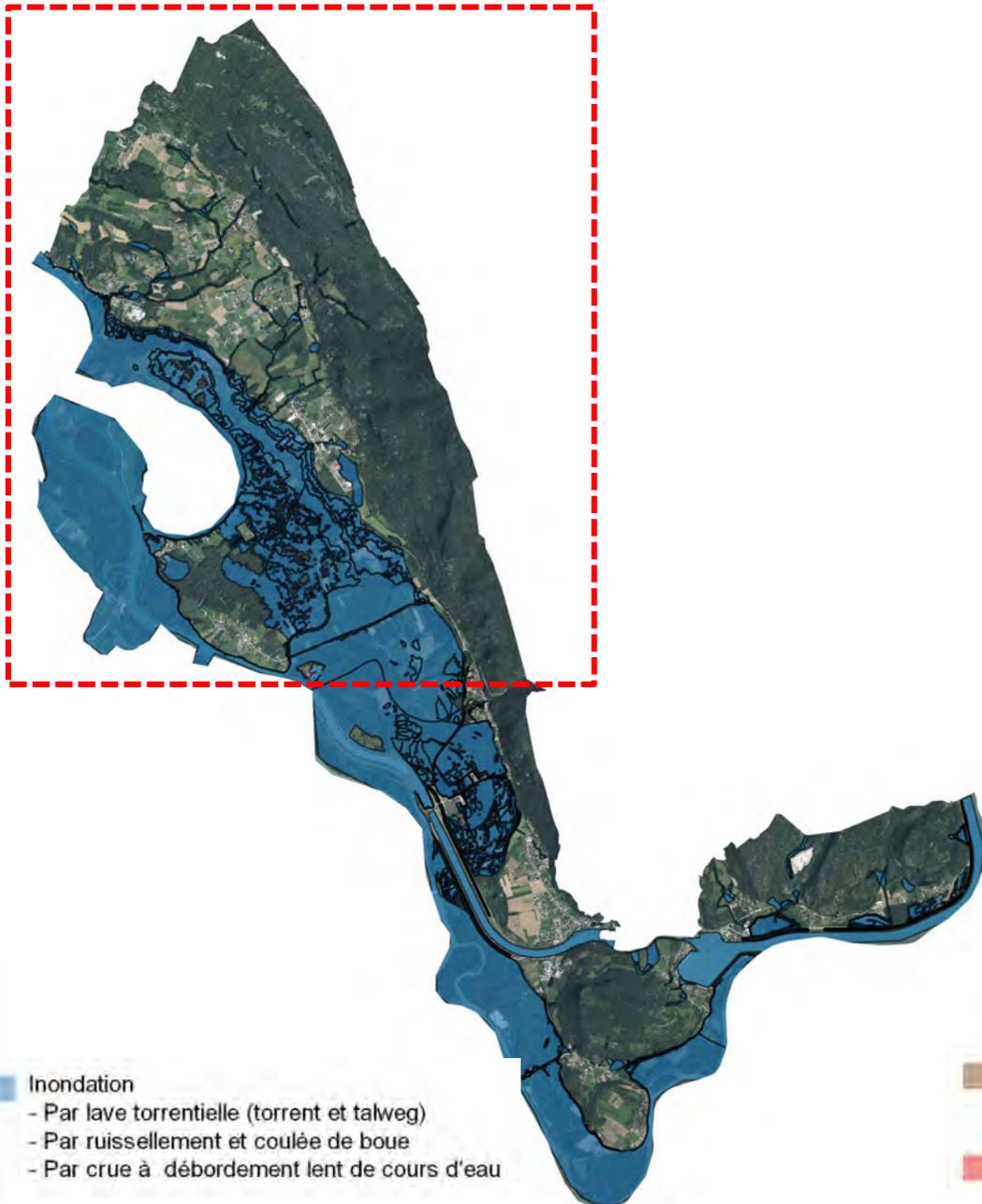
Commune de Montagnieu – Parcours de ruissellement



Commune de Lhuis (Source : Commune de Lhuis) – Ruissellement enregistré le 22-23 Janvier 2018

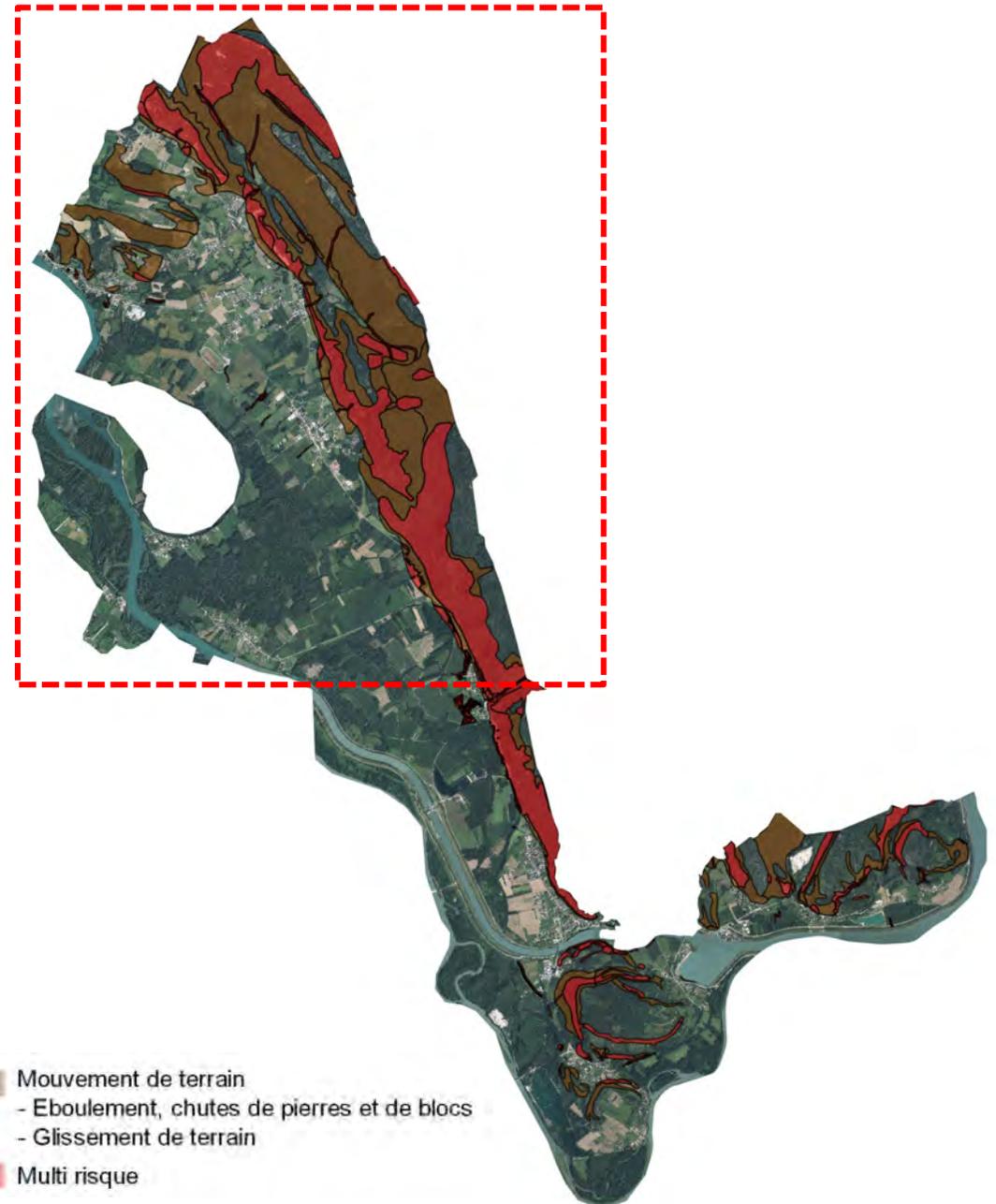


Groslée-Saint-Benoit

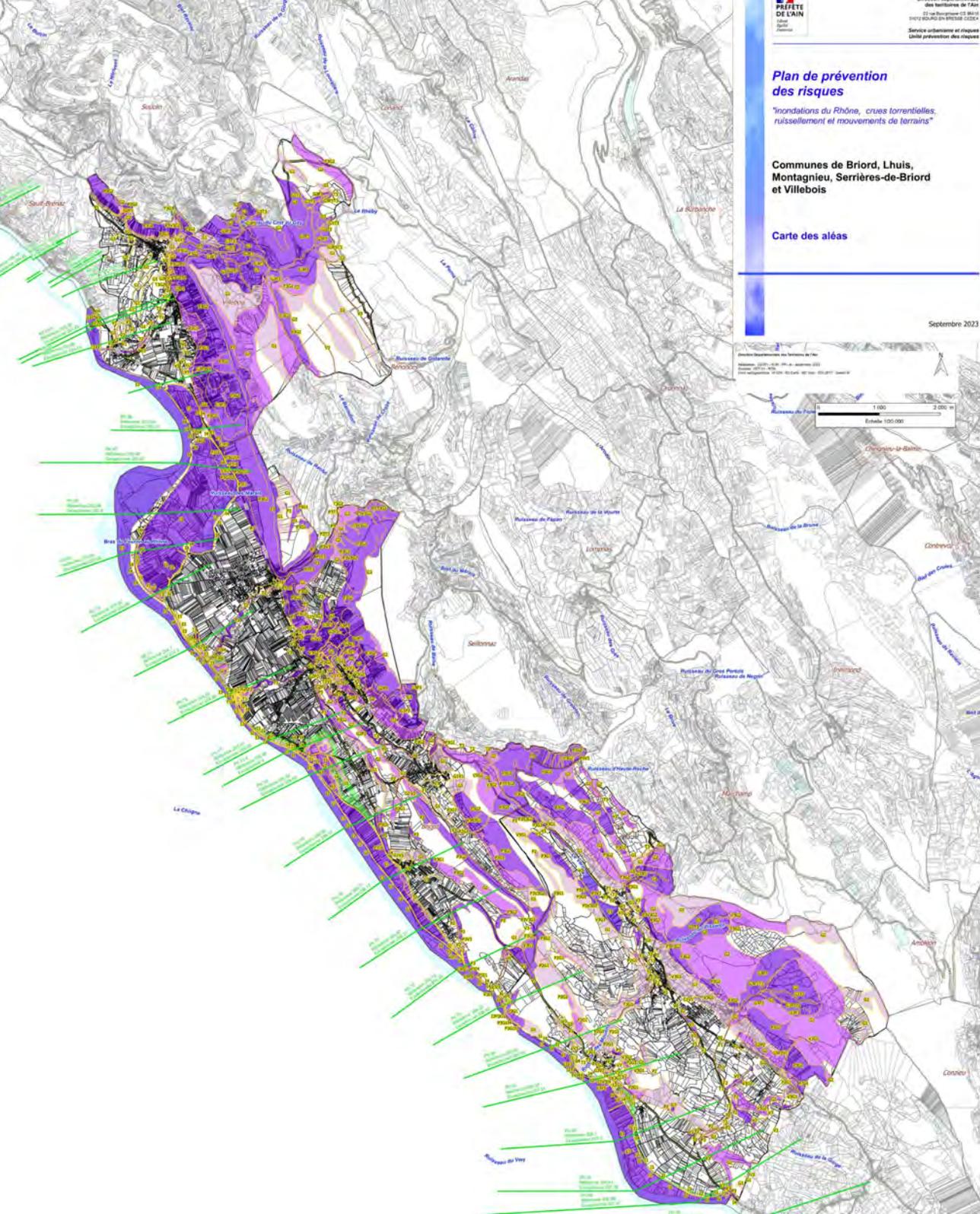


- Inondation
- Par lave torrentielle (torrent et talweg)
- Par ruissellement et coulée de boue
- Par crue à débordement lent de cours d'eau

Groslée-Saint-Benoit



- Mouvement de terrain
- Eboulement, chutes de pierres et de blocs
- Glissement de terrain
- Multi risque



Plan de prévention des risques

"Inondations du Rhône, crues torrentielles, ruissellement et mouvements de terrains"

Communes de Briord, Lhuis, Montagnieu, Serrières-de-Briord et Villebois

Carte des aléas

Septembre 2023

Service urbanisme et risques
Unité prévention des risques

Échelle 1:100 000

Les cartographies sont disponibles par commune au format 1/5000^{ème}

Légende

Aléa mouvements de terrain

Glissements de terrain

- G3 - fort
- G2 - moyen
- G1 - faible

Chutes de pierres

- P3 - fort
- P2 - moyen
- P1 - faible

Cote de référence (mNGF)

Cadaastre

- Limite de parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger
- Surface en eau - cours d'eau
- Réseau routier
- Départementale

Aléa inondation

Inondation

- I4 - aléa exceptionnel du Rhône
- I3 - fort
- I2 - moyen
- I1 - faible

Crue torrentielle

- T3 - fort
- T2 - moyen
- T1 - faible

Ruissellement

- V3 - fort
- V2 - moyen
- V1 - faible

Groslée-Saint-Benoit

Direction départementale
des territoires de l'Ain
20 rue de la République - 01000 BOURG EN BRESSE, CEDEX
Service aménagement et risques
Unité prévention des risques

**Plan de prévention
des risques**

"Inondations du Rhône, crues torrentielles,
ruissellement et mouvements de terrains"

Communes de Brégnier-Cordon,
Groslée-Saint-Benoit et
Murs-et-Géligneux

Carte des aléas

Septembre 2023



Les cartographies sont
disponibles par
commune au format
1/5000^{eme}

Légende

Aléa mouvements de terrain	Aléa inondation
Glissements de terrain	Inondation
G3 - fort	I4 - aléa exceptionnel du Rhône
G2 - moyen	I3 - fort
G1 - faible	I2 - moyen
Chutes de pierres	I1 - faible
P3 - fort	Crue torrentielle
P2 - moyen	T3 - fort
P1 - faible	T2 - moyen
	T1 - faible
	Ruissellement
	V3 - fort
	V2 - moyen
	V1 - faible

Cote de référence (mNGF)

Cadastre

- Limite de parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger
- Surface en eau - cours d'eau

Réseau routier

- Départementale

Le zonage est défini par le croisement des aléas et des enjeux, selon le tableau suivant :

Enjeux	Aléas	
	Aléa faible et moyen	Aléa fort et très fort
Zone urbanisée	ZONE BLEUE	ZONE ROUGE
Secteur non urbanisé	ZONE ROUGE	ZONE ROUGE

Zone bleue : principe de constructibilité encadrée par des prescriptions

Zone rouge : principe de non constructibilité

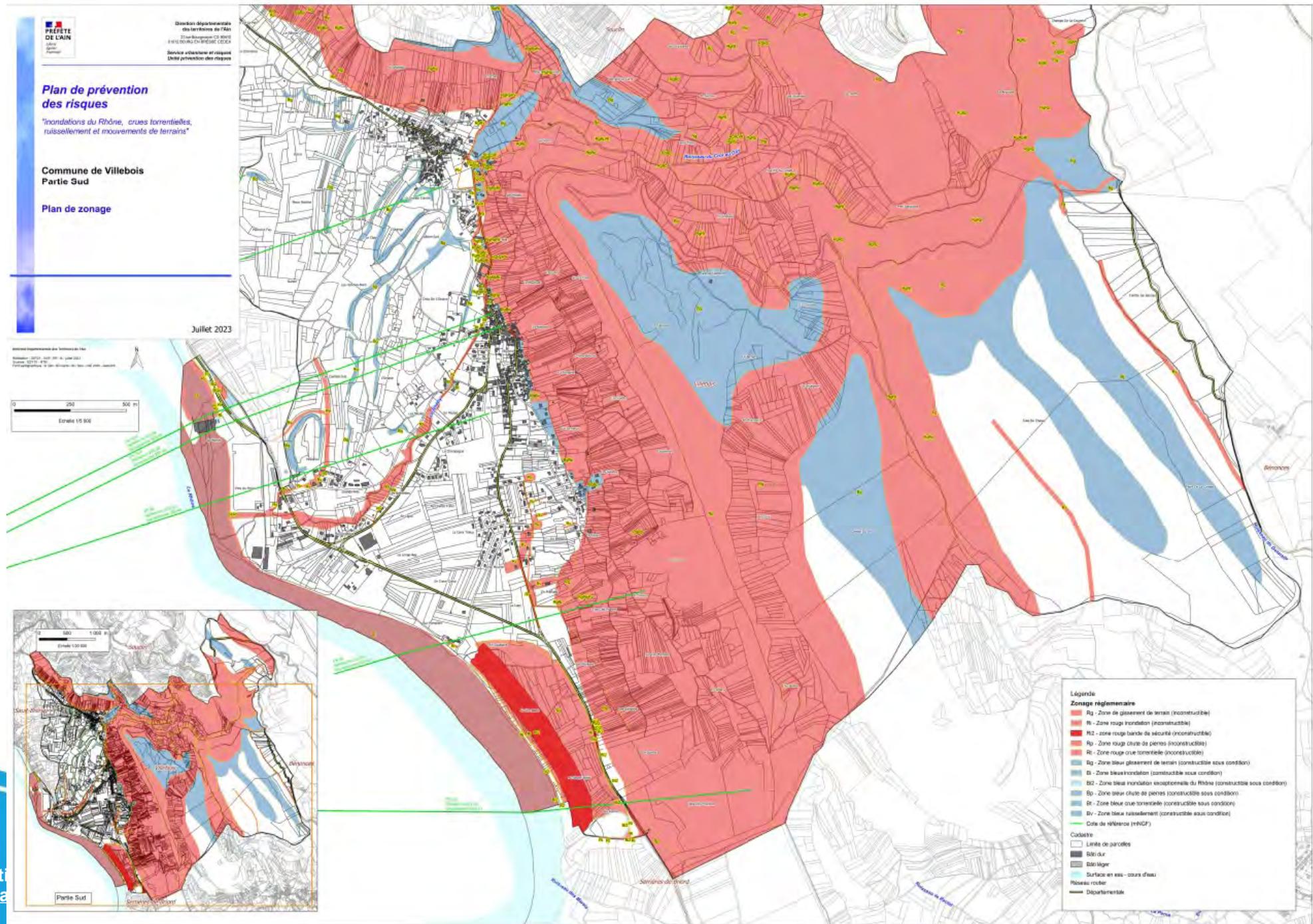
- nouvelle implantation interdite
- extension de l'existant limitée
- changement de destination : admis s'il n'aggrave pas la vulnérabilité

Exemples :

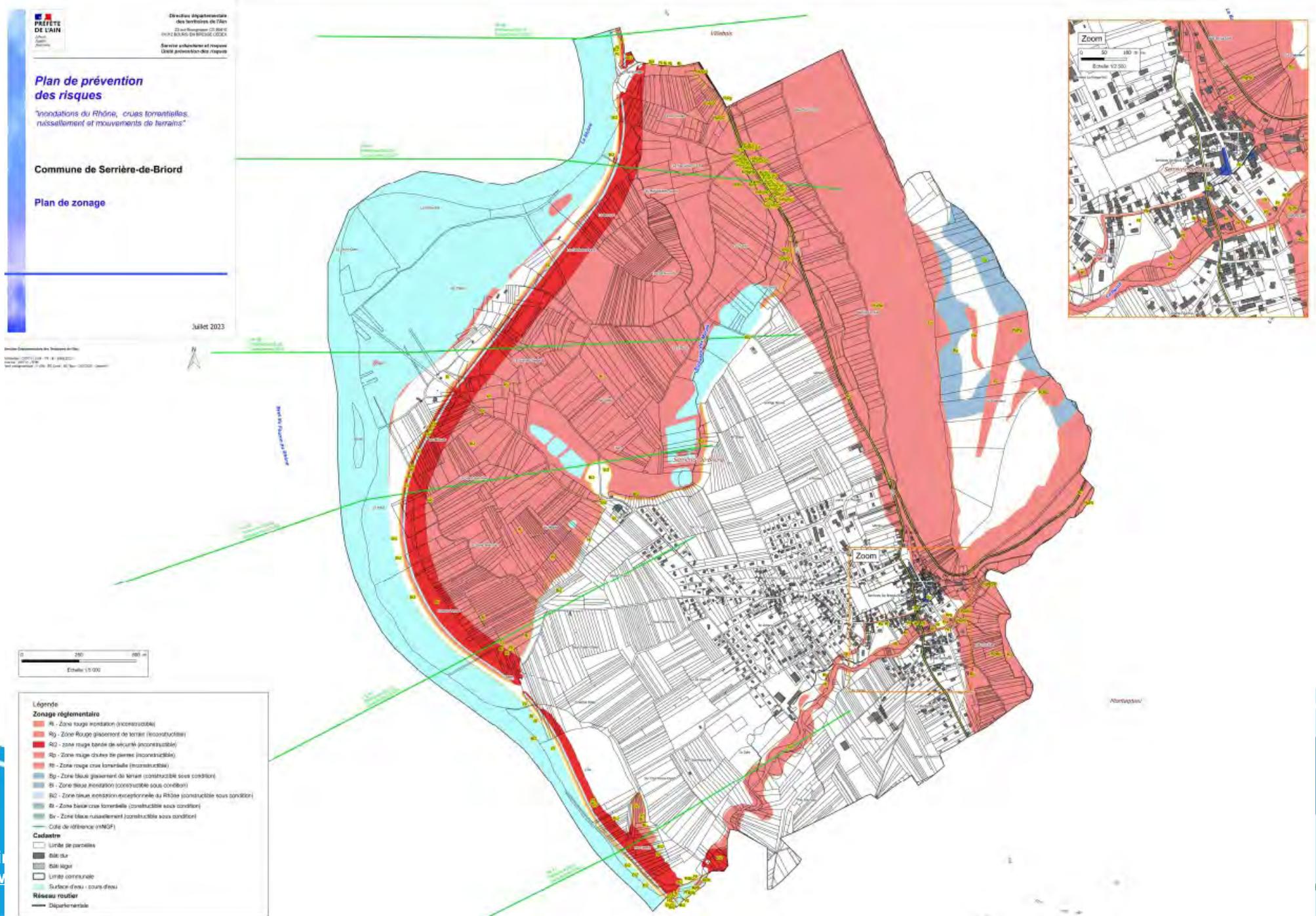
commerce → bureau = ✓

bureau → logement = ✗

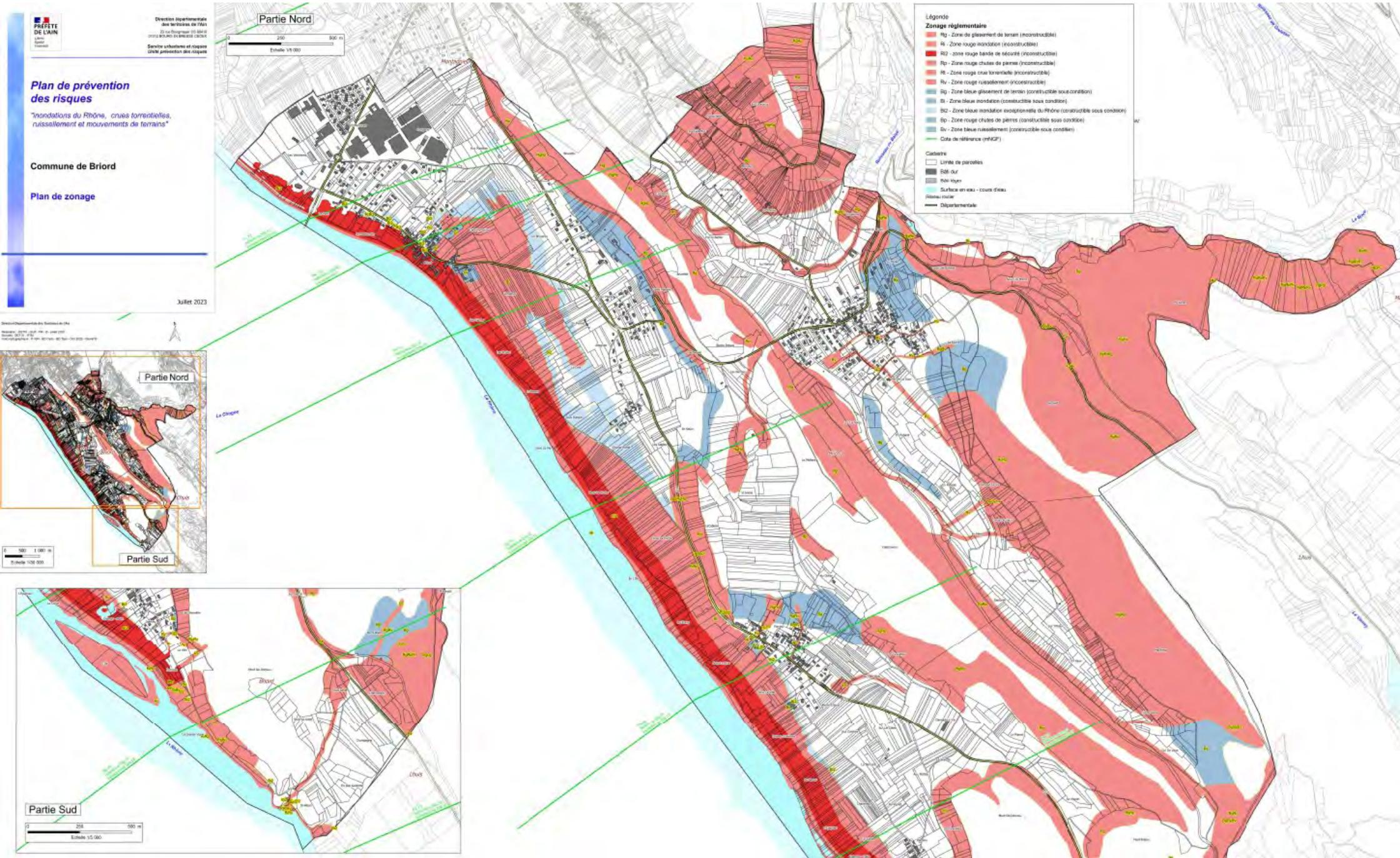
Plan de Zonage – Commune de Villebois (Partie Sud)



Plan de Zonage – Commune de Serrière-de-Briord



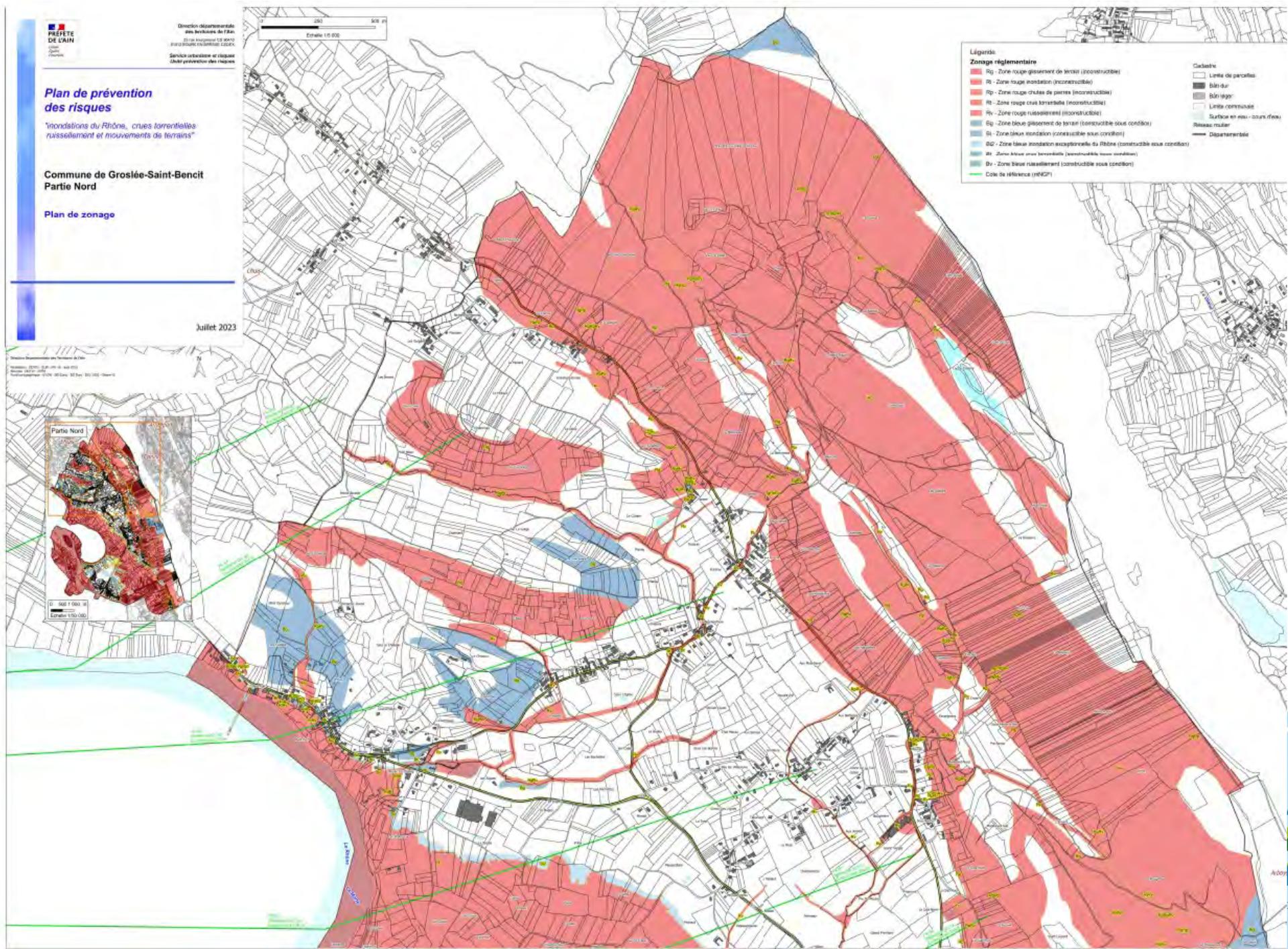
Plan de Zonage – Commune de Briord



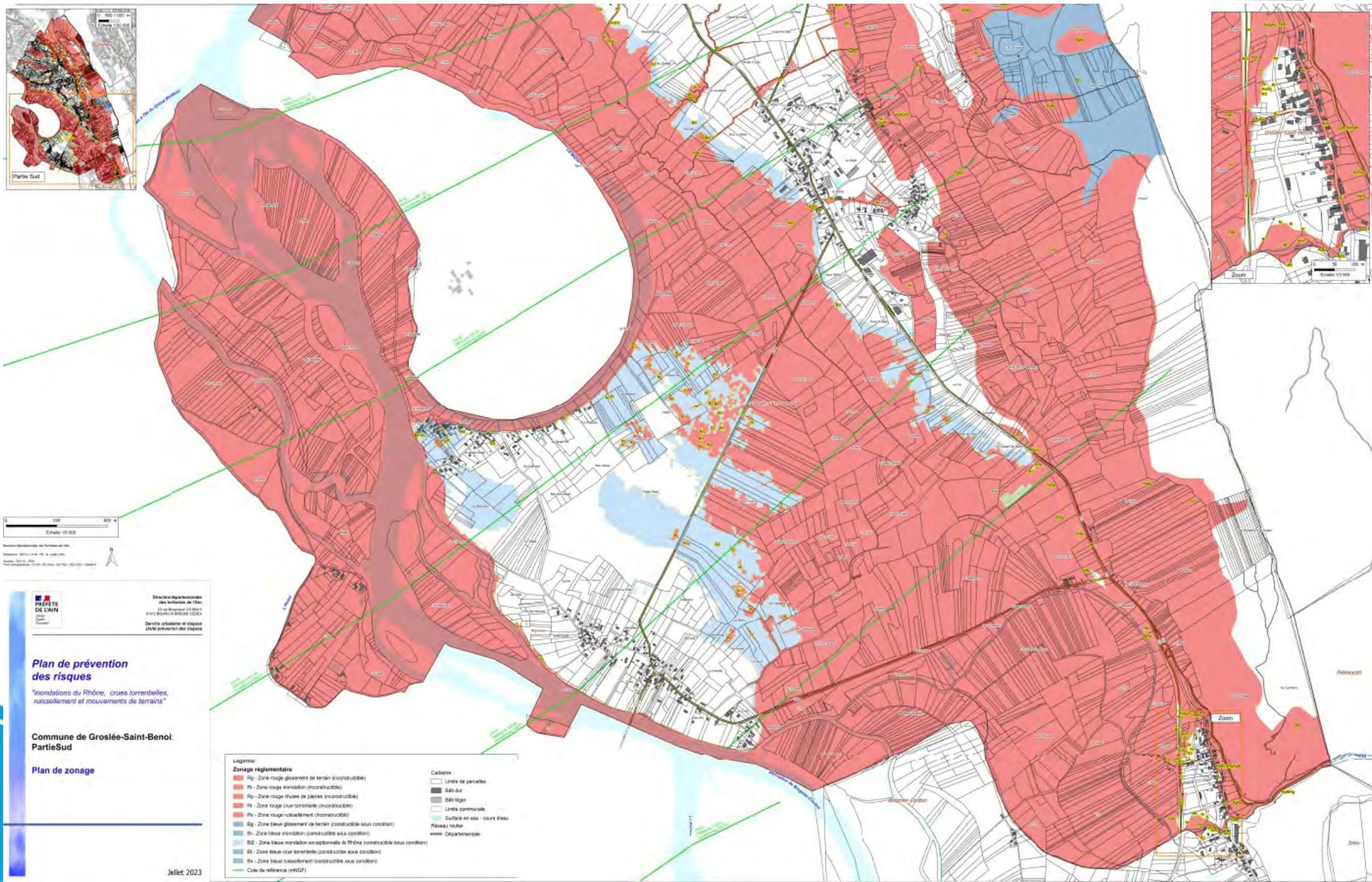
Plan de Zonage – Commune de Lhuis (Partie Sud)



Plan de Zonage – Commune de Groslée-Saint-Benoit (Partie Nord)



Plan de Zonage – Commune de Groslée-Saint-Benoit (Partie Sud)



Le PPRN prescrit, **pour les biens existants** en zones rouge et bleue, des mesures de réduction de la vulnérabilité.

- **Une aide financière par le FPRNM*** pour leur réalisation est mobilisable pour les particuliers et les entreprises de moins de 20 salariés à hauteur de :
 - 50 % du coût du diagnostic de vulnérabilité
 - 80 % du coût des travaux de réduction de vulnérabilité pour les particuliers
 - 40 % du coût des travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises de moins de 20 salariés

- **la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité est un préalable aux financements** par le FPRNM des mesures de réduction de la vulnérabilité

Pour être prévenu du début de l'enquête :

Avis d'enquête publique affiché en mairie

et annonces dans la presse locale

Durée : 1 mois

Vos questions et vos observations

par écrit, courrier ou voie électronique

Information disponible : sur le site internet de l'État dans l'Ain : www.ain.gouv.fr rubrique risques majeurs (taper "PPR Briord, Lhuis, Montagnieu, Serrières-de-Briord, Villebois, Groslée-Saint-Benoit" sur un moteur de recherche)

Réponses aux questions